

S.A.B

SERVICE
ANTIPARASITAIRE
DE BRETAGNE

SHEILA

Usage Biocide: TP18

AMM: BTR0344

Composition:

1% d'azaméthiphos

Classement et Toxicité



Equipement de protection



Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant ce produit.

FDS disponible sur:
www.antiparasitaire-bretagne.com

Insecticide granulé prêt à l'emploi destiné à combattre les mouches dans les bâtiments d'élevage.

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE :

DOSE D'EMPLOI SHEILA est un produit insecticide destiné à combattre les mouches domestiques (*Musca domestica*) dans les locaux d'élevage, pour un usage professionnel. SHEILA est un produit prêt à l'emploi (RB) à utiliser aux endroits fréquentés par les animaux. Les mouches viennent se nourrir du produit et meurent en quelques secondes.

APPLICATION SHEILA peut être appliqué dès l'apparition des premières mouches dans les bâtiments d'élevage, et ce durant toute leur saison d'activité. Un traitement précoce permet d'éviter une forte infestation future. SHEILA est strictement à utiliser à l'intérieur des bâtiments.
200 g de SHEILA/100m² de surface de bâtiment à répandre à différents endroits. Répéter après 2 à 3 semaines si nécessaire. L'effet est immédiat et dure au moins 4 semaines si le produit n'est pas souillé. Remarques : Remplacer l'appât quand il est couvert par les mouches mortes ou par de la saleté. Les mouches piqueuses ne sont pas combattues. Ne pas appliquer sur les surfaces et matériels en contact avec les aliments.

PRECAUTION D'EMPLOI :

Pour éviter tout risque de contamination après un traitement, les surfaces ou instruments qui ont été en contact avec le produit doivent être lavés à l'eau pour effacer toute trace du produit. Il n'y a pas d'effet indirect indésirable sur les matériaux.

CONDITIONNEMENT/ CONSERVATION :

IN-AZA-50010 : Boite de 1 kg – 12/carton